



attac

Le Courriel d'information

n° 295 – Vendredi 28 Décembre 2001.

VIVENDI ET L'ART DE GUERRE

Dans ce numéro

1. La mondialisation est en marche

Eastman Kodak l'affirme – et de nombreuses autres compagnies avec elle –, la mondialisation avance inexorablement. Ni les manifestations incessantes, ni la récession mondiale, ni la guerre contre le terrorisme ne l'arrêtent.

2. Vivendi en croisade musicale

"C'était un exemple parfait de la capacité des Américains à aider les gens qui souffrent en Afghanistan, et ce par le meilleur intermédiaire de notre savoir-faire, la chanson" a déclaré Andrew Dorland, un porte-parole de Vivendi Universal, l'un des groupes industriels qui fait partie de cette collaboration remarquée.

3. Imposer les OGM au monde

Les USA et l'Argentine utilisent la menace de l'OMC pour annuler l'interdiction des OGM en Bolivie, au Sri Lanka et en Croatie. Des "fuites" d'informations laissent entendre que les petits pays doivent affronter des pressions énormes lorsqu'ils essayent d'appliquer une réglementation stricte aux OGM. L'Union européenne fait d'ailleurs l'objet d'une pression équivalente.

4. Codes de conduite et labels sociaux: le meilleur et le pire

Codes de conduites et labels sociaux font l'objet d'un engouement à peine voilé de la part des entreprises et, de plus en plus, de consommateurs " militants ". Pourtant, les pièges ne manquent pas...

La mondialisation est en marche.

Par Louis Uchitelle

Eastman Kodak l'affirme – et de nombreuses autres compagnies avec elle –, la mondialisation avance inexorablement. Ni les manifestations incessantes, ni la récession mondiale, ni la guerre contre le terrorisme ne l'arrêtent.

Les ventes à l'export de Kodak génèrent après tout plus de la moitié de son revenu annuel, et cette proportion croît. La compagnie a des usines en Grande-Bretagne, en France, au Brésil, au Mexique, au Canada, en Inde, en Chine et au Japon. Appareils photographiques et pellicules circulent à travers les frontières, supportant un coût annuel de 200 millions de dollars en droits de douane. Et aujourd'hui, malgré la colère et l'émoi que suscite le sujet, les nations du monde se sont accordées à négocier encore un nouveau cycle de baisse des droits de douane.

"Le débat sur la mondialisation a changé, mais pas la réalité sous-jacente", a déclaré Christopher A. Padilla, directeur des relations commerciales internationales pour Kodak. "Réduire les taxes douanières signifie réduire les

coûts artificiels, c'est-à-dire vous permettre de vendre plus à l'étranger".

L'administration Bush partage ce point de vue. L'administration a été contrainte d'accepter d'importants compromis, pour obtenir à Doha l'accord des 142 nations membres de l'Organisation Mondiale du Commerce sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations en vue de réduire les taxes douanières. Faites-y allusion auprès de Robert B. Zoellick, représentant américain au commerce, et il insistera cependant pour qualifier cela de "solutions", non de compromis.

Mais il s'agissait bien de compromis. La mondialisation échappe peu à peu au contrôle des USA et des autres nations industrielles. Les pays en voie de développement gagnent du terrain dans quelques batailles. Les manifestations qui ont commencé à Seattle en 1999, l'aggravation de la pauvreté du Tiers-Monde due à la récession, les ravages du sida en Afrique du Sud, le sentiment anti-américain exalté dans la guerre contre le terrorisme, la pression soudaine pour transformer des détracteurs en alliés de guerre – tout cela se ressentait à Doha, et l'accord obtenu en est plus difficile à savourer pour Washington.



attac

"Il y a des choses irritantes dans l'accord de Doha", a reconnu le secrétaire d'Etat au Trésor Paul H. O'Neill, "mais nous allons avoir un nouveau cycle de négociations sur le commerce. C'est ce qui compte vraiment."

La réduction constante des taxes douanières n'est qu'un des aspects de la mondialisation, qui désigne maintenant non seulement la circulation de moins en moins contrôlée de marchandises à travers les frontières, mais aussi la libre circulation des capitaux, des personnes et de toutes sortes de services. Il est d'usage pour les banquiers, juristes, courtiers, compagnies d'assurances et firmes d'investissement que d'opérer depuis des bureaux situés dans une douzaine de pays. Le commerce des marchandises, qui signifiait autrefois fabriquer un produit dans un pays et l'exporter vers un autre, signifie maintenant fabriquer un produit par phases dans plusieurs pays.

Un appareil photographique Kodak instantané vendu aujourd'hui en France peut avoir été assemblé et conditionné dans ce pays, mais le mécanisme de l'appareil provient d'une usine Kodak en Chine, et la pellicule vient des Etats-Unis. Les appareils photographiques, et bien d'autres produits, ne sont plus du tout produits aux USA, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi Kodak et d'autres puissantes compagnies luttent pour influencer la législation sur la mondialisation de leurs activités - et intégrer le plus possible de pays à l'Organisation Mondiale du Commerce afin de les soumettre à ses règles. La Chine et Taïwan sont les membres les plus récents, ayant officiellement rejoint l'organisation à Doha.

Le dernier ensemble de règles, adopté à la suite de l'Uruguay Round, a pris effet en 1995, sous la supervision de l'OMC. Un nouveau cycle de négociations sur des règles devait être adopté lors de la réunion de l'OMC à Seattle en 1999, mais de violentes manifestations ont dissous ce rassemblement.

Deux ans plus tard, l'accord de Doha fixe finalement les lignes de conduite pour la négociation de nouvelles règles de la mondialisation, qui seraient ratifiées en 2005 - et la Chambre des Représentants a approuvé ce mois-ci un amendement qui donnera plus d'autorité au président Bush dans la négociation de ces règles. Le Sénat n'a pas encore statué.

"Après l'échec de Seattle, beaucoup d'entre nous pensaient qu'un échec à Doha aurait mis l'OMC

sérieusement en danger", a déclaré M. Zoellick. Le 11 septembre n'a fait qu'accroître les enjeux.

"Un échec à Doha aurait sapé l'effort américain en vue de construire une coalition dans la guerre contre le terrorisme", a affirmé le professeur Dani Rodrik, économiste international à la John F. Kennedy School of Government d'Harvard, "et les USA ont déployé des efforts énormes pour accommoder les pays les moins développés."

Ainsi a-t-on cédé du terrain. Les lignes de conduite de Doha, par exemple, affaiblissent la protection des brevets sur les médicaments en accordant aux pays pauvres le droit, en cas d'urgence, d'accorder des licences à des versions génériques peu coûteuses. C'est une grande concession faite à l'Afrique, ravagée par le SIDA, bien que M. Zoellick esquive ce mot. Il ne parle pas de faire des concessions mais de transformer des problèmes en opportunités et de rendre la mondialisation "compatible avec la construction d'une coalition".

De la même façon, les lois anti-dumping qui protègent actuellement les industries américaines du bois et de l'acier contre des importations à meilleur prix pourraient vraisemblablement devenir moins protectionnistes, même si en maquignonnant ce dernier mois en vue de faire adopter par les députés de l'amendement donnant au président plus d'autorité dans les négociations sur le commerce, l'administration a annulé, en effet, des concessions faites sur l'acier et le textile. Les lignes directrices de Doha reconnaissent également que les pays les moins développés sont souvent désavantagés dans leur commerce avec les pays développés, et qu'ils ont par conséquent besoin d'un traitement spécifique.

Au-delà de l'accord de Doha, la mondialisation est peu à peu transformée. Elle perd aussi de son poids dans l'activité économique mondiale. La récession mondiale a réduit les exportations de presque tous les pays, et a aussi restreint le flux de prêts et d'investissements étrangers des pays industrialisés vers les pays les moins développés. Cette réduction est presque à coup sûr temporaire, et disparaîtra avec le retour de la croissance. En revanche, les changements opérés en réponse aux manifestations anti-mondialisation et aux pressions du 11 septembre sont vraisemblablement définitifs.

"Ce qui arrive aujourd'hui" a déclaré Clyde V. Prestowitz Jr, président de l'Economic Strategy Institute, un groupe de recherche de Washington, "est une reconnaissance du fait que



attac

le marché mondial, laissé à lui-même, ne va pas produire automatiquement la richesse et la prospérité dans les pays les moins développés, à moins qu'une législation et de nouvelles structures ne réduisent son potentiel de destruction."

Dans un discours le mois dernier, Anne O. Krueger, l'économiste de l'Université de Stanford nommée numéro deux du Fonds monétaire international en juin, a proposé justement une nouvelle structure de ce type, à la surprise générale. Rien n'a plus soulevé le tollé contre la mondialisation à la fin des années 1990 que la façon dont le FMI et l'administration Clinton ont traité la crise asiatique. Les capitaux étrangers avaient pénétré librement et massivement dans les "tigres" asiatiques. Puis, lorsque leur économie a connu des tourments, et que les prêteurs étrangers ont fui avec leurs capitaux, le FMI et l'administration Clinton ont aggravé la situation, disent les critiques, en faisant pression pour que les pays en difficulté rehaussent leurs taux d'intérêts.

L'administration Clinton et le FMI pensaient que si la rémunération des prêts risqués augmentait, les prêteurs étrangers maintiendraient leurs capitaux dans le pays. Mais l'argent étranger a néanmoins disparu, et les taux rehaussés ont découragé l'activité économique, poussant ainsi ces pays vers la récession et une hausse du chômage. Dans le même temps, des prêts d'urgence de plusieurs milliards, débloqués par le FMI principalement, montraient en fait que les pays en crise avaient soudain les moyens de rembourser les prêteurs étrangers, qui semblaient se désengager entièrement.

Abordant cette dynamique, Mlle Krueger, dans son discours, proposait la création d'un mécanisme international de banqueroute qui exigerait des créanciers étrangers qu'ils maintiennent leurs capitaux en place tandis que débiteurs et créanciers élaboreraient un plan de remboursement ordonné. Un mécanisme de banqueroute rendrait les prêteurs plus prudents, affirmait Mlle Krueger, en les persuadant que "les organismes officiels n'attendent pas dans les coulisses pour les sortir d'affaire quand les choses tournent mal."

La proposition surprise a obtenu le soutien de deux critiques endurcis des pratiques du FMI durant les années Clinton - l'AFL-CIO* et le professeur Jeffrey D. Sachs, économiste de Harvard et directeur-fondateur du Centre pour le Développement International (CID). "C'est une tentative de faire autre chose qu'injecter des

fonds officiels dans ces crises", a commenté le professeur Sachs. "J'en suis heureux, et également surpris ; la mondialisation a ses mauvais côtés, et l'un d'entre eux a été la circulation incontrôlée des capitaux."

La théorie économique qui justifie la mondialisation est également de plus en plus discutée aujourd'hui. L'administration Bush et de nombreux économistes dans la ligne dominante prétendent que croissance économique et hausse du niveau de vie s'offrent à tout pays qui abaisse ses taxes douanières, ouvre ses frontières et accueille les capitaux étrangers sans restrictions sur leur circulation dans ou hors du pays. La compétition étrangère force un pays à moderniser son économie, à devenir plus efficace et à se concentrer sur ce qu'il produit le mieux, affirme l'administration. Le revenu et l'emploi d'une nation croissent à l'unisson avec ses exportations.

Appliquant cette dynamique aux USA, M. Zoellick a avancé que "un quart de notre croissance économique dans les années 1990 a été généré par les exportations." La Zone de Libre Echange Nord Américaine (North American Free Trade Area, NAFTA) et l'Uruguay Round ont accru le revenu annuel et abaissé les coûts d'achat de 1300 à 2000 dollars par an pour une famille américaine moyenne de quatre personnes." A-t-il déclaré. Ces chiffres supposent cependant que toutes les réductions de taxes douanières et les ajustements d'accords commerciaux surviennent simultanément, bien que les accords eux-mêmes prennent des années. Un ouvrier dans une usine textile, par exemple, qui perd son emploi en raison d'importations à bas prix, trouve sur le champ un emploi dans l'électronique ou quelque autre industrie.

"La théorie du commerce international", explique Thea Lee, experte en commerce à l'AFL-CIO, "suppose que nous vivons dans un monde où toute personne qui perd son emploi est immédiatement réembauchée dans un métier mieux rémunéré, et où chaque dollar d'exportation est compensé par un dollar d'importation. Ce qui n'arrive jamais."

Le professeur Rodrik, économiste international, soulève un autre problème. Il est d'accord avec l'idée qu'un commerce libre et croissant rehausse les niveaux de vie à long terme. A court terme c'est une autre question. Tandis que M. Zoellick désigne la Corée et la Chine comme deux pays qui ont tiré bénéfice du commerce, le professeur Rodrik souligne que tous deux ont



attac

protégé leurs industries jusqu'à ce qu'elles soient assez robustes pour affronter le marché mondial. "La Chine était jusqu'à très récemment un des pays du monde les plus fermés en termes de régime commercial", souligne-t-il.

Pour Kodak, avec sa marque puissante, la mondialisation fonctionne. L'efficacité croît et les coûts diminuent lorsque Kodak répartit sa fabrication et sa commercialisation dans le monde entier. Seul l'emploi a chuté, jusqu'à moins de 80 000 salariés dans le monde contre 94 800 en 1996, et 53 % des 14 milliards de dollars de bénéfices annuels proviennent maintenant d'en dehors des USA.

"Voilà pourquoi l'accord de Doha est si bien accueilli dans le monde entier", dit M. Padilla, "et en tout cas par Kodak."

* NdIT : AFL-CIO : American Federation of Labor-Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO), Fédération Américaine du Travail-Congrès des Organisations Industrielles, fédération de syndicats américains, née de la fusion en 1955 de l'AFL et du CIO, représentant aujourd'hui 13 millions de salariés.

Louis Uchitelle.

Traduction: Anne Chailieu et Irène Colas, traductrices bénévoles, coordinat@attac.org

Vivendi en croisade musicale

Fausse note dans le mariage entre l'industrie musicale et l'armée : Le remake de "Feed the World" considéré comme insultant pour l'islam

par Barbara Dahl

Hollywood, 19 décembre – Cette semaine, un partenariat en gestation entre des stars de l'industrie musicale et les huiles de l'armée américaine semble sur le point de se défaire. La raison : un ambitieux remake du succès à but humanitaire de 1984 "Feed the World". Cette nouvelle version, un hommage aux femmes afghanes intitulé "Lift the Veil" ["Levez le voile"] devait donner la vedette à des sommités, telles que Céline Dion, Lil Bow Wow, Joey McIntyre, Jessica Simpson et George Michael, qui figuraient dans la première version.

Bien que "Feed the World" se soit trouvé en tête du hit-parade aux Etats-Unis et en Europe pendant des mois, il a très peu été entendu dans les pays africains auxquels il devait bénéficier. Les cadres supérieurs de l'industrie musicale et leurs partenaires militaires voulaient donc

s'assurer que la nouvelle chanson serait entendue en Afghanistan. Etant donnée la rareté des lecteurs de CD et de MP3 dans un pays dévasté par la guerre, ils avaient planifié d'utiliser les dizaines de milliers de radios portables à remonter que les Etats-Unis avaient parachutées en Afghanistan dans les tout derniers mois.

"C'était un exemple parfait de la capacité des Américains à aider les gens qui souffrent en Afghanistan, et ce par le meilleur intermédiaire de notre savoir-faire, la chanson" a déclaré Andrew Dorland, un porte-parole de Vivendi Universal, l'un des groupes industriels qui fait partie de cette collaboration remarquée.

Néanmoins, cette expérience de "psychologie par la musique" s'est brutalement arrêtée la semaine dernière quand "Lift the Veil" a fait ses débuts devant un public choisi composé de membres du Commandement central américain. On rapporte que les chefs militaires se sont inquiétés des paroles de la chanson, qui reflétaient une profonde ignorance de la culture afghane et pouvaient être considérées comme insultantes envers l'islam.

La chanson, qui retient la mélodie et certaines des paroles de la première version, supplie les femmes afghanes de "lever le voile" de façon qu'elles puissent voir qu'au-dehors nous sommes en période de Noël. Les responsables militaires ont été, dit-on, particulièrement préoccupés par deux passages de la chanson. Le premier, chanté par George Michael (qui reprend son rôle de 1984), demande instamment aux auditeurs de "dire une prière" et de "prier pour les ensevelies", ce qui, selon les militaires, peut être perçu comme une sorte de croisade par la musique. Un autre passage implore les auditeurs de "lever leur verre", ce qui est défendu dans une culture qui, en général, interdit la consommation d'alcool.

Les huiles militaires n'étaient pas contentes non plus du refrain repris par le groupe tout entier : "Et à Kandahar il n'y aura pas de neige à Noël / Le plus beau cadeau que cette année elles auront sera de voir", référence aux femmes libérées de ce que la chanson appelle "la nuit du burqua".

"Si vous connaissiez un tant soit peu les opérations militaires qui se déroulent en ce moment même, vous sauriez qu'il neige furieusement à Kandahar" a déclaré le général d'armée à la retraite, George V. Pratt, qui n'a



attac

pas entendu la chanson mais qui a lu certaines des paroles.

Malgré tout, Dorland, porte-parole de Vivendi Universal, a fait fi des critiques qui remarquent que diffuser un hommage à la fête de Noël dans un pays musulman équivaut à une insulte. "La chanson 'Lift the Veil' a pour sujet la joie et le don, a-t-il déclaré, des choses que nous devrions tous expérimenter davantage en cette période."

La firme Vivendi Universal, 52 milliards de dollars, est le résultat d'une fusion intervenue l'année dernière entre le géant français des médias et Seagram. Peu de temps auparavant, Vivendi avait acquis MP3 ainsi que Houghton Mifflin, le principal éditeur américain.

Lift the Veil [Levez le voile] © 2001 avec les voix de Céline Dion, Lil Bow Wow, Joey McIntyre, Jessica Simpson et George Michael

Faisons-leur savoir que c'est Noël
Levez le voile
Savent-elles même que c'est Noël ?

Et à Kandahar il n'y aura pas de neige à Noël
Le plus beau cadeau qu'elles auront cette année sera de voir
Pas de joie, pas d'étincelle de Noël
Parce qu'elles sont toujours dans l'obscurité
Savent-elles même que c'est Noël ?

A leur santé
Levons un verre dans la nuit de Noël
A leur santé
Dessous cette nuit du burqa
Savent-elles même que c'est Noël ?

Levez le voile
Levez le voile
Levez le voile
Savent-elles même que c'est Noël ?

C'est Noël
Il ne faut point avoir peur
A Noël
Nous laissons entrer la lumière et bannissons l'ombre
Au matin de Noël, autour de l'arbre
Il y a des cadeaux pour chacun
Mais les fêtes n'ont rien d'exceptionnel
Si vous ne pouvez voir personne

Faisons-leur savoir que c'est Noël
Levez le voile
Savent-elles même que c'est Noël ?
Levez le voile

Allons, dites une prière
Priez pour les ensevelies
Levez le voile afin qu'elles
Puissent rejoindre tout le plaisir de Noël
Il est un monde hors du burqa
C'est un monde d'amour et de joie
De gui et de bonne humeur
Et ce n'est pas que pour les garçons
Noël est un moment où être le meilleur de nous-mêmes
Mais les fêtes n'ont rien d'exceptionnel
Si vous ne pouvez contempler l'arbre

Levez le voile

Première parution : Attac Newsletter
newsletter@attac.org
Traduction : Michel Thélia, traducteur bénévole
coeditrad@attac.org

Imposer les OGM au monde

Par Friends of the Earth International

17 décembre Bruxelles / La Paz / Washington :

Friends of Earth International (FoEI) accuse les USA et d'autres pays favorables aux OGM tels que l'Argentine de persécuter les petits pays qui essayent d'adopter des lois interdisant les organismes génétiquement modifiés (OGM).

FoEI a pu présenter des documents provenant officieusement des USA et d'Argentine menaçant ces petits pays d'une action de l'OMC s'ils prévoyaient d'adopter des règles limitant l'utilisation des OGM. Des pays comme le Sri Lanka et la Croatie ont subi de ce fait une pression énorme. La Bolivie, qui avait adopté une résolution interdisant les OGM en janvier 2001, a été forcée d'annuler cette loi du fait de la pression de l'Argentine et de ses sociétés d'agrobiotechnologie.

La décision bolivienne d'interdire l'importation des produits sous produits et denrées alimentaires dérivant de cultures génétiquement modifiées était prévue pour un an, de janvier à décembre 2001. Le gouvernement bolivien s'était engagé à étendre cette interdiction après décembre 2001 et à lui donner force de loi. Cette promesse avait été faite au terme d'un accord écrit signé par le gouvernement bolivien et la FOBOMADE, association de travailleurs et de petits exploitants agricoles.

Une organisation écologiste bolivienne vient d'apprendre que ce même gouvernement a pris



attac

en octobre une décision révoquant cette interdiction, sans en informer le public et sans aucune annonce officielle.

Cette annulation montre bien la faiblesse de notre gouvernement devant les pressions de l'Argentine et des sociétés "agrobiotech", a déclaré Maria Luisa Ramos, de la FOBOMADE. Il est révoltant qu'un petit pays comme le nôtre soit obligé d'accepter des OGM malgré l'opposition publique.

FoEI a pu obtenir officieusement une copie d'une note envoyée par la mission bolivienne à Genève au ministère des Affaires étrangères bolivien, qui prétend que les producteurs de soja argentins sont à l'origine de ce revirement législatif, du fait qu'ils exportent 5 milliards de dollars de soja génétiquement modifié en Europe et aux USA.

Dans cette note, l'ambassadeur de Bolivie à Genève donne en effet l'impression de céder à la pression argentine en soulignant auprès de son ministère que la décision bolivienne semble pouvoir être rejetée par l'OMC. Il y déclare que "la situation actuelle est très délicate étant donné que la mission bolivienne considère que du point de vue des règles de l'OMC, les raisons fournies par la mission argentine sont tout à fait valables et notre pays ne peut justifier le maintien des décisions prises". Par ailleurs, ainsi que le révèlent d'autres documents de FoEI, les Argentins ont menacé la Bolivie des sanctions de l'OMC pendant des mois.

Les pressions sur les pays qui décident d'adopter une législation stricte contre les OGM sont devenues la règle.

Au début de l'année, le Sri Lanka préparait un projet de loi sur les produits alimentaires interdisant les OGM. Le conseiller agricole de l'ambassade des USA en Inde a alors menacé le Sri Lanka d'une sanction de l'OMC de 190 millions de dollars s'il ne suspendait pas cette interdiction. Cette loi devait entrer en vigueur en septembre 2001, mais suite à la pression des USA et de l'Australie, elle n'a jamais vu le jour.

En Croatie, à l'occasion d'une table ronde organisée le 10 décembre par le ministère croate de l'Environnement, FoEI et l'ONG européenne ANPED ont dénoncé les persécutions américaines contre le gouvernement croate en vue de lui faire abandonner ses projets de moratoire contre les OGM. Dans une note que Green-Action-FoE Croatie put obtenir officieusement, l'ambassade américaine disait que "si une telle interdiction

entrait en vigueur, les USA feraient valoir leurs droits auprès de l'OMC".

Le ministre croate l'Environnement, Bozo Kovacevic, a déclaré le 12 décembre qu'il ne répondrait pas à la lettre de l'ambassade américaine.

La note affirmait par ailleurs que "il a été démontré que les produits alimentaires traités biotechniquement sont aussi sains que les produits alimentaires traditionnels originaires des USA ou d'ailleurs". Mais des groupes américains ont affirmé, dans une lettre adressée au ministère croate de l'Environnement en réponse à cette note, que le cadre réglementaire et les politiques de contrôle actuelles sont incapables de démontrer que les OGM sont sans risques.

"La promotion des OGM par le gouvernement américain est si agressive qu'elle cherche à renverser les lois des autres pays", déclare Larry Bohlen, de Friends of the Earth US. "Nous en appelons à notre gouvernement afin qu'il cesse d'imposer unilatéralement ses volontés au reste du monde."

L'Union européenne fait l'objet d'une pression similaire.

La note américaine à la Croatie décourage également les autres pays d'adopter des législations sur les OGM similaires à celles de l'Union européenne.

L'ambassade américaine "suggère la prudence dans l'application des directives européennes sur les biotechnologies car leur mise en œuvre requiert des infrastructures et une administration importantes". Actuellement, les USA cherchent à miner le projet de législation européen sur l'étiquetage et la certification d'origine et font pression sur l'Union européenne pour qu'elle lève son moratoire.

L'Union européenne a notifié à l'OMC ses nouvelles règles d'étiquetage et de certification d'origine en matière d'OGM.

L'OMC pourra faire tous commentaires voulus à ce sujet jusqu'au 28 décembre et la Commission européenne s'est engagée à rendre publics ces commentaires ainsi que les questions posées.

Les USA, quant à eux, sont fondamentalement opposés à cette réglementation. Allan Larson, sous-ministre à l'Economie et à l'Agriculture, a déclaré la semaine dernière à Bruxelles qu'il n'était "pas prêt à accepter le préalable qu'il n'y



attac

aurait pas de progrès en matière d'accords dans les deux années à venir".

Les spéculations sur une éventuelle "attaque" de l'Union européenne par les USA à l'OMC vont bon train. "L'OMC est l'instrument que les USA et les grands groupes de biotechnologies utilisent pour obliger tous les pays du monde à accepter les OGM", déclare Juan Lope, conseiller en ingénierie biotechnologique à FoEI. "Nous en appelons à tous les gouvernements du monde afin qu'ils résistent à l'OMC. Chaque pays devrait avoir le droit d'établir un moratoire sur l'introduction des OGM jusqu'à ce qu'un cadre réglementaire et un système de contrôle de l'application de ces règlements soient mis en place afin d'assurer une bonne sécurité (alimentaire)".

Pour plus d'informations sur la décision bolivienne sur les OGM et les documents de l'ambassade et de la mission argentines ainsi que de la mission bolivienne : www.foeeurope.org/press/17/12/01.html

Pour plus d'informations sur le projet de loi croate et la note américaine ainsi que la réponse de l'ONG américaine sur cette note et sur d'autres points retenus : http://www.zelena-akcija.hr/eng/green_action.html

Pour plus d'informations sur la loi dui Sri Lanka sur les produits alimentaires et d'autres points : <http://www.foei.org/campaigns/Biotechnology/in dexbiotechnology.html>

Contacts :

- Bruxelles. Friends of the Earth International. Juan Lopez, tel ++3225420187, tel cellulaire ++32 477391496
- Friends of the Earth Europe. Gill Lacroix, tel ++3225420182
- La Paz. FOBOMADE. Maria Luisa Ramos, tel ++591 22310547, ++59122422105
- Washington. Friends of the Earth US. Larry Bohlen, tel ++12027837400

Codes de conduite et labels sociaux: le meilleur et le pire

Par Anne Peeters

Codes de conduites et labels sociaux font l'objet d'un engouement à peine voilé de la part des entreprises et, de plus en plus, de consommateurs " militants ". Pourtant, les pièges ne manquent pas...

Sous la poussée de mouvements de travailleurs, de consommateurs et d'environnementalistes, le monde de l'entreprise a vu, au cours des dernières années, se multiplier les codes de conduites et les labels sociaux et environnementaux. Instruments de marketing ou fruits de négociations plus ou moins longues avec des mouvements sociaux, labels et codes pourraient être qualifiés de nouveaux outils dans les politiques menées par les entreprises. Ils constituent notamment des tentatives de réponses aux interpellations de divers acteurs sociaux, mais aussi d'organisations publiques nationales, régionales ou internationales.

Le phénomène a pris une certaine ampleur au cours des dernières années. Une énumération précise est d'autant plus malaisée que les labels, codes de conduite et chartes d'entreprise recouvrent des réalités et des contenus parfois très différents. A côté des labels environnementaux et sociaux, on a vu se développer, ces dernières années, un certain nombre de codes de conduite et de déclarations de principes où l'on trouve, avec plus ou moins de détails, les exigences sociales que les entreprises concernées entendent faire respecter.

La plupart de ces codes sont auto-imposés, rédigés par les entreprises elles-mêmes sans qu'il y ait eu nécessairement interpellation et donc consultation des partenaires sociaux. Ces codes portent souvent sur des normes en matière de santé, d'environnement, parfois de respect des droits de l'homme et, de plus en plus souvent, sur des normes sociales. Les plus connus en la matière sont ceux des fabricants de chaussures de sport Nike et Reebok, du secteur de la distribution textile avec C&A, plus récemment celui de Rio Tinto (mines) ou encore de Shell (pétrole). Ces codes, plus que les autres catégories de déclarations de principes sans doute, posent le problème des contrôles et de leurs limites comme on le lira.

Tous n'échappent cependant pas à la consultation des syndicats. C'est le cas de la firme Levi's qui, en 1992, après de graves accusations de recours à de la main-d'oeuvre chinoise surexploitée, adoptait un code de conduite.

Ces codes, chartes ou déclarations de principes - les intitulés varient - ressemblent souvent autant à des textes pour les consommateurs qu'à outils de marketing destinés aux syndicats ou aux associations tiers-mondistes ou de défense de l'environnement.



attac

Enfin, un tour d'horizon de ce qui existe en matière de labels et de codes de conduite serait bien incomplet s'il n'évoquait pas les normes mises au point aux niveaux nationaux et européen, en matière de sécurité ou d'environnement. En principe, les entreprises ne sont pas obligées de s'y soumettre, mais il est certain qu'en cas de non soumission, elles risquent par exemple de ne pas pouvoir répondre à des offres de marchés publics très strictes. Elles ont dès lors, dans certains secteurs, un avantage net à s'y soumettre.

Quant aux normes ISO, elles seraient à classer dans les labels " privés ". Actuellement, ils ne portent pas (encore) sur les normes sociales, mais surtout sur des normes techniques, de sécurité ou environnementales.

En bref, négociés avec les acteurs sociaux ou, au contraire, proposés par les entreprises elles-mêmes, les labels et codes de conduite présentent des limites si on les confronte à l'objectif de développement durable et d'équité sociale et économique.

Obstacles et limites

Ainsi, lorsqu'ils sont d'ordre privé, ils sont avant tout des instruments de marketing dans le meilleur des cas, des outils destinés à " calmer " les organisations de défense des travailleurs, de l'environnement ou de développement dans le pire. Au moins, lorsqu'ils visent le marché des consommateurs et qu'ils s'accompagnent de ce fait même d'une publicité plus ou moins large, peut-on espérer un effet positif. On peut en effet raisonnablement penser que la qualité et l'exigence du label ou du code de conduite ne pourraient être que directement proportionnelles à la publicité qui lui serait faite et...aux contrôles qui l'accompagneraient. Mais les entreprises n'ont pas toutes des motivations liées à une quelconque conquête de marchés. Face à une campagne de dénigrement, face à des accusations plus ou moins graves d'atteintes aux droits de l'homme, de l'environnement, proposer un code de conduite, adopter un label existant ou négocier une charte avec un interlocuteur social ou environnemental, est de l'ordre de la stratégie défensive.

Ainsi, attaquée pour ses atteintes à l'environnement, aux droits de l'homme et aux droits des peuples au Nigéria, Shell a adopté un code de conduite. Alors que plusieurs pays européens sont le théâtre de campagnes pour le respect des droits fondamentaux des travailleurs

dans le secteur textile, Levi's a accepté, à grands fracas de publicité, d'adopter un code négocié avec les syndicats. Une entreprise de distribution néerlandaise qui s'apprêtait à ouvrir des succursales aux Etats-Unis invitait une organisation de défense des droits de l'homme bien connue à lui proposer une charte.

Si dans ces exemples, les consommateurs sont la cible, ce n'est pas toujours le cas. Certes, ils constituent souvent un objectif privilégié mais parfois non pas dans le cadre de stratégies de commercialisation, mais aussi parce que l'image d'une firme auprès du public influence largement la cote des entreprises en bourse.

La rencontre des objectifs de conquête des marchés via l'image de marque, d'une part, et de la recherche de coûts minimaux d'autre part, n'est pas toujours évidente. Lorsqu'un pouvoir public veut proposer un label, le réalisme et l'efficacité veulent qu'il cherche à ce que celui-ci soit le moins cher possible pour les entreprises afin de ne pas décourager ces dernières. Ainsi dans une de ses récentes propositions en vue de créer un éco-label européen, la Commission a fixé un plafond pour les redevances annuelles. Elle a suggéré également d'introduire un taux réduit pour les petites et moyennes entreprises et les producteurs des pays en voie de développement. De telles mesures, dit-elle, sont indispensables pour conserver leur attrait aux codes de conduite et labels en tous genres. Elles ont cependant pour nécessaire corollaire la prise en charge du coût des contrôles par les pouvoirs publics. Et c'est ici que se pose la question de la responsabilité globale des acteurs économiques et notamment des entreprises, responsabilité qui est en réalité, dans un certain nombre de cas supportée par des pouvoirs publics.

La question des contrôles et de leur prise en charge est une des plus importantes posées par les acteurs sociaux à propos des codes de conduite et des labels. Aucun système ne semble idéal. Le système privé, qui est grosso modo celui des normes techniques, revient à donner aux experts un pouvoir qui peut paraître démesuré et qui est, en tout état de cause, inapplicable, au sens strict du terme, au domaine social où les normes et critères sont trop sujets à des interprétations subjectives.

Dans le même ordre d'idées, un contrôle de normes effectué par des " techniciens " peut aboutir à une pénalisation de certains acteurs, pénalisation injuste au regard de certains critères, même si elle est conforme à une réalité technique. Ainsi, depuis de nombreuses années,



attac

l'île de Trinidad exporte en grandes quantités un liant bitumeux naturel qui contribue ainsi largement à ses recettes d'exportation. Les normes techniques imposées par l'Union européenne sur ce type de produit ont de facto constitué un barrage à l'importation de ce dernier qui, jusqu'à la détermination des normes, était pourtant un des plus utilisés en Grande-Bretagne.

Un certain nombre d'entreprises ayant adopté des codes de conduite en matière de droits des travailleurs et notamment des clauses très restrictives en matière de recours au travail des enfants, ont dû renoncer ou, à tout le moins, assouplir leurs règles. Confrontées à la réalité de certains pays et de certaines situations socio-économiques, une application trop stricte de ce type de principes débouchaient sur une pénalisation des victimes qu'elle était sensée protéger. En relâchant quelque peu le carcan, certaines entreprises ont ainsi préféré la mise sur pied de fonds destinés par exemple à financer les systèmes éducatifs.

Certaines entreprises, c'est le cas de l'entreprise de distribution textile néerlandaise C&A, ont elles-mêmes mis sur pied leur propre bureau de contrôle, en l'occurrence pour C&A, " Service Organisation for Compliance and Audit Management " (SOCAM). Présentée comme totalement indépendante de la fonction Achats de C&A, la société n'en demeure pas moins la propriété de l'entreprise, ce qui constitue évidemment une sérieuse atteinte sa crédibilité.

Nécessaire cohérence

Les domaines sociaux et, en partie, environnementaux ne sont pas traités, ou alors très peu, par des contrôles officiels. Ce type de contrôle, on les retrouve au niveau des normes techniques, de sécurité et de certaines normes environnementales. En 1996, le conseil européen a ainsi proposé de réviser le label écologique et de mettre en place, parallèlement, une organisation européenne du label écologique (OELE). En rendant récemment son avis sur la question, le parlement soulignait les lacunes des systèmes de contrôle et de l'arsenal juridique existant. Les écolabels ne sont pas neufs. Etant donné le succès qu'ils rencontrent auprès des consommateurs, ils se sont multipliés au cours des dernières années: plus de cinquante actuellement (souvent confondus d'ailleurs avec des attestations " écologiques "). Cette prolifération souligne la nécessité d'une cohérence entre les initiatives prises aux

niveaux nationaux et celles prises au niveau communautaire européen.

L'engouement constaté pour les labels environnementaux n'est pas à la mesure de l'intérêt très prudent manifesté par les entreprises pour les matières sociales ou de droits de l'homme. C'est que le social, cyniquement parlant, se vend moins bien! La déstructuration des tissus sociaux, la pratique du dumping social ou, plus simplement, celle du moindre coût possible, y compris du coût de la main-d'oeuvre, est un élément de la globalisation économique, donc du commerce international tel qu'il se pratique actuellement.

Une des caractéristiques de ce dernier est la privatisation croissante du droit et des méthodes de règlement des différends. En cette matière, les entreprises ont de plus en plus recours à des règles ou à des instances privées, notamment celles de la Chambre de Commerce internationale où siègent des experts et non des juges, comme cela se passe aux niveaux nationaux pour ce qui concerne les matières commerciales. Les atteintes à d'éventuels codes de conduite européens ou internationaux -on touche ici aux filières internationales- ne peuvent pas être traitées dans de telles enceintes, à moins d'être qualifiés juridiquement, d'éléments intrinsèques de la concurrence internationale. Une telle démarche pose évidemment un certain nombre de problèmes. L'examen d'une telle hypothèse souligne le danger d'un vide juridique grandissant en ces matières et dès lors l'urgente nécessité de valoriser ou d'ériger des instruments juridiques nationaux. Certains misent également sur le développement d'un droit des consommateurs qui mettrait ces derniers à l'abri de dérives purement consuméristes, bien en-deça d'objectifs de développement social et environnemental.

Reste que l'intérêt pour les codes de conduite sociaux occulte parfois un élément plus inquiétant: celui du développement d'une sorte d' " éthique privée " des droits des travailleurs, alors qu'il existe d'ores et déjà des instruments qui semblent, face à la mondialisation, avoir perdu en efficacité: à savoir le Bureau international du Travail et les conventions de base de l'OIT en matière sociale.

Cette dérive là est notamment le fruit d'un affaiblissement des Etats devant une série d'instances internationales et devant un secteur privé rendus plus puissants par une parfaite articulation de leurs intérêts, de leurs logiques et



attac

de leur pratique. Des règles démocratiques semblent malheureusement avoir perdu leur place dans un tel scénario. Face à une telle évolution, force est de constater que les acteurs de la société civile, en ce compris les

consommateurs tournés vers une éthique sociale et environnementale, ont une place à prendre.

Anne PEETERS. Secrétaire Générale du GRESEA